

Dossier : 028-20-02

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

3635, rue Panet
Jonquière (Québec) G7X 8T7

Mis en cause

OBJET : Évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans la mise en marché

Veillez prendre note que la **Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec** (la Régie) recevra les observations des personnes intéressées par cette évaluation lors d'une séance publique qu'elle tiendra le **22 mars 2023 à 9 h 30** par **moyen technologique Zoom**.

Les personnes intéressées à participer et à transmettre leurs observations¹ doivent s'inscrire à la séance en copiant le lien suivant sur leur fureteur :

https://rmaa.q.zoom.us/meeting/register/tZEkduGqpiMpE91CFYHVbVI9oQerCN1AI_I9

Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation contenant les instructions pour rejoindre la séance publique. Veuillez les conserver en prévision de celle-ci.

Les personnes qui souhaitent observer la séance pourront le faire sur notre chaîne YouTube diffusée en temps réel.
(<https://www.youtube.com/channel/UC1zPTJEdMoCroFcl1P1qZAA>).

Montréal, le 2 février 2023

La secrétaire par intérim,



Jennifer Lemarquis, avocate

¹ En vertu de l'article 13 des *Règles de procédure de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec* (c. M-35.1, r. 4), toute personne intéressée par une affaire de la Régie peut demander d'intervenir en faisant parvenir au Secrétariat de la Régie un écrit indiquant ses nom et adresse, la nature de son intérêt, les faits, motifs ou documents pertinents ainsi que la décision recherchée.